



## Association minière du Canada

### Groupe consultatif des communautés d'intérêts

### Mandat

#### Contexte

L'Association minière du Canada (AMC) a lancé en 2000 l'initiative nommée Vers le développement minier durable (VDMD) pour améliorer la réputation de l'industrie grâce à un meilleur rendement. Le conseil de l'AMC a créé le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCl) en 2004 pour favoriser la conception et la mise en place de l'initiative VDMD et pour établir un dialogue entre l'AMC et ses communautés d'intérêts au Canada.

L'industrie minière et les conditions dans lesquelles elle évolue au Canada et dans le reste du monde ont changé considérablement depuis la création du GCCl. **Les principales tendances** qu'on observe dans l'industrie sont les suivantes :

- La hausse de la demande en minéraux et l'augmentation du niveau d'activité qui en résulte au Canada et dans le reste du monde ont les effets suivants :
  - Elles rehaussent la notoriété de l'industrie et l'attention qu'elle attire;
  - elles haussent la barre en ce qui concerne les attentes des intervenants qui exigent des normes environnementales et sociales élevées, et par la même occasion,
  - elles accaparent les ressources financières et humaines dans le secteur.
- Les nouvelles technologies et les prix plus élevés prolongent la vie des mines; l'extraction minérale est maintenant effectuée dans de nouvelles régions éloignées qui présentent des conditions sociales et environnementales différentes et plus difficiles.
- La réaction de l'industrie à la hausse du nombre de normes n'est pas toujours la même sur le plan du rendement en matière de durabilité – certains excellents exemples font preuve de leadership, alors que certains mauvais résultats constituent un risque pour l'industrie.
- De nouveaux intervenants, comme la communauté de développement internationale, s'impliquent dans ce secteur de plus en plus polarisé : certaines organisations sociales et environnementales et organisations sociales à but non lucratif s'engagent dans l'industrie alors que d'autres s'y opposent fortement.
- Les communautés s'intéressent davantage à l'exploitation minière, car elle représente une occasion de soutenir le développement social et économique.

Ces tendances ont des **conséquences** sur le rôle de l'industrie minière et des entreprises membres de l'AMC dans la société ainsi que sur leurs interactions avec les intervenants et les peuples autochtones et indigènes, par exemple :

- On exige une gestion plus serrée (responsabilité, transparence et participation aux prises de décisions) de l'industrie par les gouvernements (meilleure réglementation) et par l'industrie.
- On s'attend à une amélioration considérable au niveau du rendement environnemental et socio-économique de l'industrie et des résultats obtenus.
- Le public comprend mal le rôle du secteur, qui est de fournir des matériaux essentiels, et sa contribution au développement des communautés, des économies nationales et du développement international.
- Il est nécessaire d'établir une relation de confiance entre l'industrie et ses communautés d'intérêts.

Le nouveau mandat du GCCI a été développé pour réagir à ces conditions changeantes ainsi que pour assurer que le Groupe demeure pertinent et dynamique tout en servant de riche outil de communication dont bénéficieront l'AMC et ses communautés d'intérêts.

## But du Groupe

Le GCCI aidera l'AMC et les sociétés membres à atteindre un excellent rendement sur le plan de la durabilité en suivant les principes directeurs de l'initiative VDMD, et à apporter une solide et positive contribution au développement économique et social au Canada, dans leurs collectivités et, le cas échéant, dans d'autres pays.

## Objectifs du Groupe

1. Indiquer au conseil d'administration de l'AMC les problèmes prioritaires émergents et actuels (environnementaux, sociaux, culturels et économiques) rencontrés par le secteur (présenter la planification stratégique).
2. Recevoir les commentaires de l'AMC concernant la performance de l'industrie et les problèmes soulevés par les communautés d'intérêts, notamment à l'aide de processus d'engagement communautaire entrepris par des sociétés membres.
3. Fournir un endroit qui favorise un dialogue riche et bien informé (à l'échelle nationale) et qui permet à l'AMC et à ses membres de tester les politiques et les approches de l'industrie et de présenter des problèmes afin d'obtenir des conseils (au-delà des éléments de l'initiative VDMD).
4. Conseiller et encourager l'AMC et ses membres pour qu'ils améliorent et relèvent la barre sur le plan du rendement environnemental, social et économique.
5. Conseiller l'AMC sur les développements et la mise en œuvre continue de l'initiative VDMD et examiner les résultats de cette mise en œuvre.
6. Favoriser la compréhension et le soutien des objectifs et des réalisations de l'initiative VDMD dans les communautés d'intérêts de l'AMC.

## Composition

Le Groupe comprend de 12 à 15 personnes de haut rang respectées et issues d'importants secteurs de l'industrie minière ou des communautés d'intérêts qui n'appartiennent pas à l'industrie minière.

Les membres du Groupe sont choisis en fonction de leur expérience et de leur expertise en matière de politiques et de méthodologies dans le secteur minier.

Le Groupe profite de l'expérience et des connaissances de ses membres, et de la possibilité de développer une communauté d'intérêts pour l'AMC. Ils bénéficient de tout le respect et de la crédibilité nécessaires au sein de leur communauté d'intérêts pour faire figure d'autorité dans le Groupe. De plus, ils communiquent avec leur communauté d'intérêts au sujet des questions qui touchent le Groupe.

Les membres du Groupe ne sont généralement pas des représentants formels des organisations catégorisées dans les communautés d'intérêts.

L'industrie est représentée par 4 membres du conseil de l'AMC, 1 représentant de l'ACPE et le président de l'AMC. On encourage fortement d'autres membres du conseil de l'AMC à assister aux séances en tant qu'observateurs. Les membres du personnel de l'AMC participent en tant que personnes-ressources.

Les représentants de l'industrie qui participent aux séances du GCCI sont nommés d'office. Le rôle des membres nommés d'office est d'écouter et de participer à la discussion, mais sans prendre part aux décisions du Groupe en ce qui concerne les conseils fournis à l'AMC (sauf pour des questions de procédure et d'administration).

**Principales catégories** (12 membres)

- Peuple autochtone (3)
- Organisation non gouvernementale (ONG) à vocation environnementale (2)
- Développement économique et communautaire (2)
- ONG à vocation sociale, y compris les groupes religieux (1)
- Finance/investissement (1)
- Développement international (1)
- Main d'œuvre/milieu de travail (1)
- Médias/communications (1)

**Catégories des experts** (3 membres)

- Exemples :
  - Sujets d'intérêt national ou international comme les droits de la personne, la santé, l'eau, la biodiversité ou les peuples indigènes à l'extérieur du Canada
  - Science/technologie
  - Gestion de conflits

Le Groupe sélectionnera les catégories d'experts à représenter conformément au processus de renouvellement annuel décrit ci-dessous. La catégorie d'experts peut être utilisée comme outil de planification de la succession pour favoriser la continuité et éviter les écarts d'expertise parmi les principaux membres du Groupe.

D'autres catégories de communautés d'intérêts peuvent s'impliquer autrement que par représentation directe au sein du Groupe. Certains sont invités aux réunions du Groupe en tant que personnes-ressources ou en tant que liaisons entre le Groupe et les autres outils de communication. Voici quelques exemples de ces autres catégories :

- Universitaires et chercheurs
- Juristes spécialistes des questions d'environnement
- Fournisseurs de produits et services pour l'industrie minière
- Clients
- Conseillers
- Autres associations minières (par exemple, les associations provinciales et territoriales)

Des représentants locaux, comme des directeurs de mines et des dirigeants communautaires, doivent être invités à participer en tant qu'observateurs aux réunions liées à des questions qui les concernent.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent être invités à participer en tant qu'observateurs aux réunions liées à des questions qui les concernent, selon les éléments qui font l'objet de la discussion. Les gouvernements seront tenus au courant des progrès réalisés par l'AMC en ce qui concerne l'initiative VDMD.

**Expiration et renouvellement du statut de membre**

Le mandat des membres du Groupe appartenant aux principales catégories sera de trois ans, renouvelable une seule fois.

Les membres du groupe appartenant à une catégorie d'experts sont nommés pour un mandat de deux ans.

Les membres du Groupe changent au rythme d'environ trois ou quatre par période de deux ans, ce qui permet d'assurer la continuité au sein du Groupe tout en favorisant l'apport de nouvelles idées et de nouveaux intérêts. Dans certaines circonstances spéciales, des membres du Groupe peuvent remplir plus de deux mandats (par exemple pour éviter qu'une catégorie principale ne soit pas représentée ou pour éviter de perdre un expert dont la spécialité est particulièrement utile). Les personnes souhaitant prolonger leur mandat après la période de trois ans doivent être officiellement nommées de nouveau, et leur demande doit être évaluée en fonction des critères requis. Le mandat des membres qui représentent l'industrie dure au moins deux ans.

## Sélection des membres du Groupe

Le Groupe recherche des participants liés à un ensemble raisonnablement varié de communautés d'intérêts miniers plutôt qu'une liste de participants de tout acabit.

### Critères de sélection

- Appartenance manifeste à une catégorie principale ou une catégorie d'experts donnée.
- Connaissances sur l'industrie minière et les politiques, le rendement, les pratiques et les questions en lien avec le développement durable.
- Respect de la communauté et du secteur minier.
- Volonté manifeste de s'engager de façon ouverte et constructive.
- Capacité de consacrer du temps et des efforts pour participer au Groupe.
- Diversité des membres du Groupe – représentation des régions minières de partout au Canada et dans le monde, des deux sexes, des jeunes, des anglophones et des francophones.

### Processus de renouvellement

- Le groupe de travail sur le renouvellement du Groupe, formé de deux ou trois membres du Groupe et d'un ou deux représentants membres de l'AMC, appuie le processus de renouvellement du Groupe en :
  - consultant sur la planification de la succession pour le Groupe;
  - déterminant les changements à la composition du Groupe conformément au mandat du FSV de l'initiative VDMD;
  - étudiant les candidatures et en apportant des recommandations au Groupe et à l'équipe de direction de l'AMC;
  - en soutenant le processus de mentorat pour les nouveaux membres.
- Les échéances générales suivantes sont utilisées pour le processus de renouvellement du Groupe :
  - Le processus de nomination débutera après la réunion en mars. La distribution des trousseaux commencera à la fin du printemps et au début de l'été et se terminera à l'automne.
  - Les nouveaux membres du Groupe doivent être approuvés avant la fin de l'année civile.
  - Les nouveaux membres du Groupe sont encadrés pendant une période de six mois.
- Les candidats qui représentent une des catégories principales sont nommés individuellement et ne représentent formellement aucune organisation.<sup>1</sup>
- Trousse de nomination – Le Groupe doit transmettre à l'AMC les détails sur les nominations, y compris les catégories et problèmes prioritaires pour lesquels on recherche des experts. La trousse comprend

---

<sup>1</sup> Remarque : La communication avec les organisations responsables des nominations nous aidera à créer un Groupe formé uniquement de participants individuels à partir du Groupe actuel, qui comprend à la fois des représentants d'organisation et des participants individuels.

également de l'information suffisante sur l'AMC, sur le Groupe et sur la proposition de valeur que représentent les candidats.

- Le processus de nomination ouvert comprend ce qui suit :
  - Affichage sur le site Web de l'AMC
  - Identification de candidats potentiels par des membres externes sortants du Groupe – directement et par réseautage dans leur communauté
  - Identification de candidats potentiels par des entreprises membres de l'AMC
  - Le Groupe demande à des organisations qui représentent certaines communautés d'intérêts d'identifier des candidats.

## **Approche de travail du Groupe**

### **Principes généraux**

- Respect mutuel et ouverture d'esprit
- Dialogue donnant lieu à des échanges francs et constructifs
- Méthodologie transparente et partage de l'information – dans le respect de la confidentialité des discussions, le cas échéant
- Entretien de la confiance nécessaire à des échanges francs et productifs entre le Groupe externe et les membres représentants de l'AMC
- Collaboration visant à cerner et régler des problèmes de façon constructive en vue de faire évoluer le développement durable dans l'industrie minière

### **Objectifs de la participation**

- Les membres participent pour offrir leurs connaissances et leur expertise au Groupe.
- Les membres qui représentent les catégories principales apportent les idées et points de vue de leurs communautés d'intérêts particulières.
- Chaque membre communique avec ses communautés d'intérêts (entreprises pour les membres de l'AMC) pour les informer des progrès réalisés par le Groupe et des problèmes touchés, et pour connaître leur point de vue et le faire valoir pendant les réunions du Groupe.
- Les membres du Groupe, y compris les représentants de l'AMC, doivent pouvoir participer à toutes les réunions; on communique avec tout membre absent à deux réunions consécutives afin d'évaluer s'il est en mesure de continuer à participer; on demande à tout membre absent à trois réunions de se retirer.

### **Traitement des questions et problèmes**

- Mener un débat dans un environnement respectueux sur les problèmes importants qui touchent l'industrie minière ou qui sont relevés par les communautés d'intérêts.
- Tenter d'atteindre un terrain d'entente autant que possible ou de bien travailler malgré les différences d'opinions.
- Le Groupe n'a pas la tâche de résoudre les problèmes ou de trouver des solutions, mais d'en informer ses membres et les participants de l'AMC pour qu'ils puissent les résoudre au sein de leurs organisations.
- Comprendre les obligations mutuelles associées aux problèmes relevés.
- Faire appel à des experts externes pour enrichir le débat sur certains problèmes.

### **Travail à l'échelle locale, nationale et internationale**

- Accent mis sur les problèmes nationaux et sur le rendement de l'initiative VDMD pour mieux comprendre le rendement de l'industrie à l'échelle internationale et les activités des entreprises membres de l'AMC.
- Environnement respectueux permettant la discussion sur les problèmes de rendement qui touchent l'industrie canadienne sur la scène internationale et sur les approches que les membres de l'AMC devraient considérer pour les régler.
- Les membres du Groupe échangent avec leurs réseaux ou leurs groupes de référence formés d'individus et d'organisations en vue d'améliorer la communication avec leurs communautés d'intérêts respectives et de les informer du travail accompli par le Groupe.

- On encourage le dialogue et la communication à l'échelle régionale sur les problèmes sur lesquels se penche le Groupe.
- On contribue à créer des conditions favorables à la communication entre les entreprises et les communautés à propos des relations et du rendement des installations.
- Utilisation des processus d'engagement des communautés d'intérêts par les membres de l'AMC pour la mise en œuvre de l'initiative VDMD dans les installations.
- Éviter le chevauchement des processus avec d'autres organisations locales, nationales ou internationales.

#### **Évaluation de la performance de l'industrie**

- On évalue le rendement des membres de l'AMC en ce qui concerne l'initiative VDMD.
- On ne s'attarde pas au rendement individuel des entreprises au-delà de la mise en œuvre du système de gestion du rendement de l'initiative VDMD.
- On cerne les problèmes qui touchent le rendement de l'industrie au-delà de la mise en œuvre de l'initiative VDMD pour les entreprises membres de l'AMC, qui sont ensuite mieux à même de régler ces problèmes en utilisant leurs propres systèmes et pratiques de gestion.

#### **Conseils et prise de décision au sein du Groupe**

- On cherche à trouver un terrain d'entente autant que possible.
- Les décisions qui touchent les recommandations du Groupe à l'AMC doivent faire consensus autant que possible; s'il est impossible d'y arriver, on prend note des points de vue différents des membres pour en discuter, ou on met le cas de côté pour y revenir plus tard, selon le cas.
- Dans des situations appropriées, le Groupe peut décider de tenir des réunions virtuelles pour discuter de certains problèmes et présenter des recommandations à l'AMC.
- L'AMC répondra aux recommandations du Groupe en décrivant sa position, les mesures qu'elle propose ou les raisons pour lesquelles elle opte de ne pas suivre les recommandations émises.
- Le Groupe offre des conseils à l'AMC, mais ne sanctionne pas les activités de l'Association au-delà de son propre travail.

#### **Établissement du programme**

- On établit stratégiquement le niveau de priorité des problèmes et des éléments à placer au programme une fois par an.
- Tout membre du Groupe ou représentant de l'industrie peut proposer au modérateur des éléments à ajouter au programme à la fin de chaque réunion ou après la réunion.
- Le Groupe doit accepter collectivement le programme.
- Le programme adopté est affiché en ligne au moins trois semaines avant la réunion du Groupe.
- On donne la priorité aux éléments suivants : 1) Discussion sur les problèmes importants qui touchent les politiques et le rendement de l'industrie, 2) discussion sur les résultats liés à l'initiative VDMD et analyses après vérification et 3) conseils sur la suite du développement de l'initiative VDMD.
- On cherche à s'assurer de disposer d'un temps suffisant pour les réunions du Groupe en n'y présentant que l'information nécessaire pour faire avancer la discussion.

#### **Rapports de réunions**

- Des rapports de réunion seront rédigés par le modérateur du Groupe et distribués aux membres, qui auront quatre semaines après la réunion pour émettre des commentaires.
- Le rapport n'attribue pas les commentaires à leur auteur, sauf 1) dans le cas d'une présentation formelle ou 2) si un membre du Groupe demande qu'on prenne note de ses propos.
- Le rapport final sera soumis à l'équipe de direction de l'initiative VDMD de l'AMC, affiché sur le site Web de l'AMC et accessible sur demande.
- Le Groupe peut cerner les principaux problèmes et recommandations à envoyer au conseil d'administration de l'AMC.
- Les membres du Groupe peuvent utiliser les rapports de réunions pour informer leurs communautés d'intérêts et susciter leur engagement.

### **Communications**

- Les membres du Groupe informent leurs communautés du travail effectué par l'AMC et le Groupe en plus d'apporter les points de vue de leurs communautés au Groupe.
- Ils présentent les preuves du rendement des membres de l'AMT pour l'initiative VDMD, mais n'en font pas la promotion.
- Ils préparent un énoncé annuel qui représente de façon juste les idées du Groupe sur le rendement lié à l'initiative VDMD et sur des problèmes plus larges qui touchent le travail du Groupe.
- Le protocole de communication et de rédaction de rapports annexé à ces mandats a pour but de réaliser un équilibre entre l'objectif de transparence du Groupe et la nécessité de respecter la confidentialité de certaines discussions.

### **Évaluation**

- Réunions : Une évaluation est effectuée à la fin de chaque réunion du Groupe.
- Groupe : Les réussites et la méthodologie du Groupe sont évaluées tous les trois ans; les membres externes du Groupe et ceux qui sont associés à l'AMC acceptent ce processus, qui exige une participation ou une évaluation externe.

### **Fonctionnement du Groupe**

- Réunions régulières (deux fois par an). Une des réunions est tenue près des installations d'une entreprise membre.
- Les membres participent au besoin à des ateliers ayant des objectifs précis.
- Les dépenses directes de tous les membres externes du Groupe sont remboursées.
- Comme le veut la pratique courante pour les processus de ce type, si cela est nécessaire et considéré approprié par l'organisation du membre, des honoraires de 500 \$ par jour sont octroyés aux membres en guise de compensation pour le temps de préparation et de participation ou pour les heures de travail perdues. (Voir les directives sur les honoraires.)
- Un modérateur externe est sélectionné conjointement pour faciliter les réunions et s'assurer que les programmes et les rapports de réunions reflètent bien les contributions des membres du Groupe. Les membres du Groupe présentent leurs commentaires au modérateur sur l'évaluation du travail du Groupe, et ces commentaires peuvent être tenus confidentiels à la demande du membre.
- Les services de secrétariat nécessaires pour l'administration du Groupe, par exemple les services de logistique, de tenue des livres et de soutien, sont fournis par l'AMC et soutenus par le modérateur.
- Les nouveaux membres du Groupe seront formés par un membre actuel ou sortant pour une période de six mois (les deux sont donc présents à une des deux réunions de l'année) afin d'assurer un bon transfert de connaissances sur le fonctionnement du Groupe et les questions qui font l'objet des discussions du Groupe.

### **Matériel utilisé lors des réunions**

- Le matériel utilisé lors des réunions est accessible trois semaines avant la date de chaque réunion.
- Il est offert en anglais, mais les versions françaises peuvent être fournies sur demande.
- Il est distribué en format électronique, mais des copies papier peuvent être fournies sur demande.
- Des ébauches du matériel seront distribuées dans les communautés, mais leur contenu doit demeurer confidentiel. Tous les documents qui n'ont pas été finalisés doivent être clairement marqués comme ÉBAUCHES.

### **Diffusion de l'information**

- Seuls les documents approuvés par le Groupe seront publiés.
- Tous les documents publiés seront accessibles en ligne.

- Les documents publiés seront offerts en anglais, mais peuvent être fournis en français ou dans une autre langue sur demande.
- Les documents publiés sont distribués en format électronique, mais des copies papier peuvent être fournies sur demande.
- La confidentialité des renseignements compris dans les ébauches distribuées aux communautés avant les réunions du Groupe doit être respectée.

**Participation de groupes externes aux réunions**

- Au besoin, des participants représentant des intérêts ou gouvernements différents seront invités à faire une présentation lors d'une réunion du Groupe. Ils peuvent aussi présenter une demande au Groupe, qui décidera s'ils sont autorisés à participer.
- Le Groupe identifiera les personnes qui devraient participer aux discussions liées à un élément spécifique du programme.



## Protocole de communication et de production de rapports

### Objectif

- ✚ L'objectif de ce protocole de communication est d'assurer que les membres du Groupe et de l'AMC comprennent ce que doivent contenir les communications externes qui touchent le travail du Groupe et les résultats de ce travail et, au besoin, d'établir un bon équilibre entre transparence et confidentialité.

### Renseignements et communications

- ✚ L'AMC communiquera régulièrement avec les membres du Groupe à propos de certaines de ses activités en lien avec l'initiative Vers le développement minier durable.
- ✚ Les modalités visant le matériel des réunions, la diffusion de l'information et les rapports des réunions sont stipulées dans les principes opérationnels du mandat du FSV de l'initiative VDMD.
- ✚ Tout renseignement confidentiel fourni par l'AMC doit être traité comme tel par les membres du Groupe.
- ✚ Tout renseignement confidentiel fourni par un membre du Groupe doit être traité comme tel par l'AMC.

### Références faites au Groupe par des représentants de l'AMC

- ✚ Les représentants de l'AMC ou des entreprises qui en sont membres ne doivent pas faire référence aux conseils du Groupe ni invoquer l'approbation du Groupe :
  - en lien avec sa participation aux processus touchant la réglementation ou les politiques sans la permission formelle de tous les membres du Groupe;
  - en lien avec toute participation à une affaire ou une protestation judiciaire ou avec un rôle d'intervenant dans une instance judiciaire.

### Références faites à l'AMC par les membres du Groupe

- ✚ Les membres du Groupe ne doivent parler au nom de l'AMC en aucune circonstance.
- ✚ Les membres du Groupe ne doivent pas parler au nom du Groupe sans l'accord formel de tous les membres du Groupe.

### Communications avec les représentants du gouvernement

- ✚ Les membres du Groupe ne communiqueront pas au nom du GCCl avec les représentants du gouvernement au sujet des discussions ou des conseils fournis à l'AMC par les membres du Groupe.